



Chronique

Par Maja Bauer-Balmelli, vice-présidente de wipswiss et associée chez Tax Advisors



Restructuration et disparité fiscale

Le droit suisse des restructurations est, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la fusion en 2004, clairement structuré et harmonisé dans toute la Suisse. Globalement, les réorganisations pertinentes sur le plan économique (fusion, scission ou transformation) n'ont pas d'effet fiscal dans la mesure où la pérennité de l'entreprise, la poursuite de l'engagement de l'entrepreneur et le maintien de la substance fiscale potentielle sont garantis. Dans ces cas-là, le fisc renonce provisoirement à prélever l'impôt, et l'imposition est reportée.

Les caisses de pension et les fondations de placement sont en règle générale exonérées d'impôt.

Ce n'est qu'en cas de plus-values immobilières que, pour des raisons de neutralité concurrentielle, elles sont traitées comme tous les contribuables: les gains issus d'une vente immobilière sont soumis à l'impôt; les réorganisations en revanche sont fiscalement neutres. Pour les caisses de pension, un type de réorganisation revêtant une grande pertinence est le transfert de son portefeuille immobilier vers une fondation de placement, en contrepartie de droits de participation. Avec une telle opération, la caisse de pension passe d'une propriété immobilière directe à l'indirecte.

Économiquement, les raisons de procéder ainsi sont évidentes: la caisse de pension reste investie

dans l'immobilier mais, en transférant ces actifs dans un pool plus important, elle bénéficie d'une plus grande diversification des risques et d'une gestion plus professionnelle.

Il s'agit donc d'une restructuration très judicieuse qui, dans la grande majorité des cantons, est, à juste titre, sans impact fiscal. Il serait souhaitable que les deux cantons restants, qui ne sont pas sans importance, infléchissent leur position à cet égard et ne fassent pas subir aux caisses de pension un traitement fiscal plus défavorable qu'aux autres entreprises lorsqu'elles procèdent à une restructuration immobilière.

www.wipswiss.ch